



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Arrêté modificatif N° 20-399 BAG

**portant nomination des membres de la commission consultative
chargée de donner un avis sur l'attribution des aides déconcentrées au spectacle
vivant
pour la région Bourgogne-Franche-Comté**

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or

SUR proposition de la directrice régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté :

ARRÊTE

Article 1 :

Sont nommées, membres de la commission consultative chargée de donner un avis sur l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant de la région Bourgogne-Franche-Comté, pour les années 2021 et 2022, les personnalités qualifiées suivantes :

Pour le collège Musique :

En complément de l'arrêté n° 20-149 BAG du 29 juillet 2020,
- Madame Floriane COTTET, directrice de l'Orchestre Dijon Bourgogne
- Madame Julie REY, auteure compositrice

Pour le collège danse :

En remplacement de Madame Agathe LORNE mentionnée dans l'arrêté n° 20-149 BAG du 29 juillet 2020,
- Madame Claire WILLEMANN, artiste vidéaste

Article 2 :

La directrice régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Dijon, le **26 OCT. 2020**

Pour le Préfet de la région
Bourgogne-Franche-Comté
et par délégation
Le Secrétaire général
pour les affaires régionales


Eric PIERRAT